



Les Progrès entrepris par INTM dans son engagement au Pacte Mondial :

« CONDITIONS DE TRAVAIL »

PRINCIPE N°6

INTM continue sa lutte contre les discriminations raciales dans la société

La discrimination raciale est une atteinte au principe d'égalité, suivant lequel "les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit.

DONNER UNE CHANCE A CHAQUE TRAVAILLEUR

INTM combat depuis plusieurs années la discrimination raciale.

Depuis la création de l'entreprise, INTM recrute des ingénieurs et des techniciens de tout horizon pour soutenir sa croissance. Aucune différenciation, aucun critère ne porte sur les origines, la couleur ou les croyances des différents candidats. Il n'y a pas de diffamation raciale qui aurait pour objet de porter atteinte à l'honneur d'un être humain en raison de la race, la religion, l'appartenance ethnique ou nationale.

La diversité et le pluralisme ont toujours fait partie de nos valeurs et de nos convictions et ce dans le respect de chacun et de tous.

A travers les différents sites de sourcing et à travers la cooptation nous rencontrons des centaines de candidats par an. De part notre engagement contre la discrimination nous avons décidé de maintenir des embauches de plusieurs candidats étrangers, que nous avons accompagnés dans leurs procédures d'introduction. Ces candidats n'ont fait l'effet d'aucun filtre quant aux aspects culturels ou religieux dans notre entreprise.



LA DIVERSITE SOURCE DE CREATIVITE

Notre politique interne, est d'accueillir plus de travailleurs étrangers afin de répondre et de contribuer à une vraie source de diversité, de créativité et d'égalité des chances au sein des effectifs d'INTM.

RESULTAT SUR CETTE DEMARCHE

Sur les douze dernier mois plus de 900 candidats ont été reçus par INTM : une centaine d'embauches ont eu lieu :

- L'effectif des travailleurs étrangers dans notre société est supérieur à 10% et l'ensemble de ces salariés viennent de toute part de la planète et sur l'ensemble de l'effectif de la société 50% sont d'origines culturelles multiples.
- Dix-neufs candidats de nationalité non française ont été embauchés. INTM s'est chargé d'une part de leur dossier administratif de « changement de statut » et d'autre part de les accompagner sur les projets afin de faciliter leur intégration.

« ENVIRONNEMENT »

PRINCIPE N°8

INTM s'est engagé à réduire et à recycler ses déchets

NOS CONVICTIONS

Dans un avenir proche, nous voulons agir sur l'épuisement et sur le cycle de vie afin d'économiser et de préserver les ressources naturelles.

Nous nous inscrivons dans la durée qui nous permettra d'avoir une gestion responsable des déchets, et de contribuer à la réduction des pollutions à effets de serre, afin de protéger notre planète TERRE.

NOS ACTIONS A TRAVERS UN ENGAGEMENT REEL

INTM se bat à travers des gestes quotidiens pour préserver la planète, en agissant de manière responsable:

- Les enveloppes et les feuilles de papier utilisées dans l'entreprise sont issues du recyclage.
- L'impression de nos documents de travail est en recto/verso, afin d'économiser le papier.
- Les ampoules électriques des bureaux sont en basse consommation d'énergie et lorsqu'elles sont changées, elles sont remises à des dépositaires utilisant des containers adaptés.
- Le mode de chauffage de nos établissements principaux est actuellement en basse consommation énergétique.



RESULTAT SUR CETTE DEMARCHE

Nous avons pris conscience qu'étant une société informatique une partie de notre consommation « papier » peut être économisée en utilisant la dématérialisation de certains documents sous format électronique. C'est pourquoi, au cours des douze derniers mois nous avons consommé 30% de papier en moins que l'année d'avant.

Nous avons également réduit notre consommation en électricité à isopérimètre de plus 50% grâce au mode de chauffage et aux ampoules en basse consommation.